



# AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

## **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN DE CRÉER DES CLASSES D'USAGES, D'AUTORISER ET DE CONTINGENTER CERTAINS USAGES ENTREPÔT DANS LA ZONE AD-1**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun à l'effet que, lors d'une séance ordinaire du **lundi 3 décembre 2018**, à la salle du Conseil située au 268, rue Principale, le Conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 2018-15 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 03-2007 afin de créer des classes d'usages, d'autoriser et de contingenter certains usages entrepôt dans la zone AD-1».

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'ajouter les codes d'usages 23311 (Entreposage résidentiel intérieur), 23312 (Entreposage résidentiel extérieur), 23313 (Entreposage commercial intérieur), 23314 (Entreposage commercial extérieur); 23315 (Entreposage industriel intérieur) et 23316 (Entreposage industriel extérieur); 23317 (Entreposage agricole intérieur); 23318 (Entreposage agricole extérieur);
- D'autoriser dans la zone AD-1 les usages 23311 (Entreposage résidentiel intérieur) et 23313 (Entreposage commercial intérieur);
- D'interdire les usages 23312 (Entreposage résidentiel extérieur), 23314 (Entreposage commercial extérieur), 23315 (Entreposage industriel intérieur) et 23316 (Entreposage industriel extérieur); 23317 (Entreposage agricole intérieur); 23318 (Entreposage agricole extérieur);
- De contingenter à un seul site à l'intérieur de cette zone AD-1, les usages 23311 (Entreposage résidentiel intérieur) et 23313 (Entreposage commercial intérieur) sur une superficie maximale de 4 000 m<sup>2</sup>.

Il sera soumis à une séance consultation publique qui aura lieu le **8 janvier 2019 à 19 heures** à la salle du Conseil, située au 268, rue Principale à Issoudun.

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pendant les heures normales de bureau.

Donné à Issoudun, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h, publié sur le site internet et dans l'Issoudunois, le 10<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 décembre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP  
Directrice générale et secrétaire-trésorière